

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1660  
14 janvier 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 8 JANVIER 2002, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, TRANSMETTANT LE TEXTE DES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS SUR DES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT ET DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE, QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, dans lesquelles il est fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement, ainsi que le texte d'autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) Kofi A. **Annan**

## Annexe

### **I. Résolutions dans lesquelles il est fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement**

À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes dans lesquelles il est fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement:

- 56/22      «Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes» (par. 2, 4 et 5)
- 56/23      «Prévention d'une course aux armements dans l'espace» (par. 5, 6 et 8)
- 56/24 H    «Désarmement régional» (par. 1)
- 56/24 I    «Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional» (par. 2)
- 56/24 J    «Décision de la Conférence du désarmement (CD/1547), en date du 11 août 1998, de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires» (par. 1 et 2)
- 56/24 L    «Interdiction de déverser des déchets radioactifs» (par. 1, 4 et 5)
- 56/24 N    «Vers l'élimination totale des armes nucléaires» (par. 3 b) et c))
- 56/24 Q    «Transparence dans le domaine des armements» (par. 6)
- 56/24 R    «Désarmement nucléaire» (par. 10, 11, 14 et 15)
- 56/25 B    «Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires» (par. 1 et 2)
- 56/26 A    «Rapport de la Commission du désarmement» (par. 2)
- 56/26 B    «Rapport de la Conférence du désarmement» (par. 1, 2, 3, 4, 5 et 7)

## **II. Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale**

À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a également adopté les résolutions suivantes qui sont consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale:

- 56/14 «Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires»
- 56/15 «La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification»
- 56/16 «Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix»
- 56/17 «Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)»
- 56/18 «Maintien de la sécurité internationale, relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est»
- 56/19 «Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale»
- 56/20 «Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement»
- 56/21 «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient»
- 56/24 A «Préservation et respect du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques»
- 56/24 B «Missiles»
- 56/24 C «Réduction du danger nucléaire»
- 56/24 D «Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement»
- 56/24 E «Relation entre le désarmement et le développement»
- 56/24 F «Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements»
- 56/24 G «Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires»
- 56/24 K «Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction»
- 56/24 M «Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction»

- 56/24 O «Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2005 et Comité préparatoire de la Conférence»
- 56/24 P «Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement»
- 56/24 S «Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*»
- 56/24 T «Coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et action mondiale contre le terrorisme»
- 56/24 U «Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères»
- 56/24 V «Commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects»
- 56/25 A «Mesures de confiance à l'échelon régional: activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale»
- 56/25 C «Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement»
- 56/25 D «Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique»
- 56/25 E «Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes»
- 56/25 F «Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique»
- 56/27 «Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient»
- 56/28 «Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination»
- 56/29 «Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée»
- 56/30 «Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)»

En outre, l'Assemblée générale a adopté six décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale:

- 56/411 «Vers un monde exempt d'armes nucléaires: nécessité d'un nouvel ordre du jour»
- 56/412 «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale»
- 56/413 «Conférence des Nations Unies chargée de définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire»

- 56/414 «Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction»
- 56/415 «Traité d'interdiction complète des essais nucléaires»
- 56/417 «Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale»

Tous les documents et comptes rendus de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris les membres de la Conférence du désarmement.

-----